

PAIEMENT EN LIGNE DES CONSTATS D'INFRACTION

Vous avez la possibilité de payer en ligne vos contraventions émises sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe via le site Internet des institutions bancaires suivantes :

- [Banque Laurentienne](#)
- [Banque Nationale](#)
- [Caisses Desjardins](#)

Ce service vous permet d'acquitter vos contraventions à n'importe quel moment de la journée et où que vous soyez.

Constats admissibles

Seulement les constats débutant par **254045** et **100391 8540** sont payables par le service en ligne.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

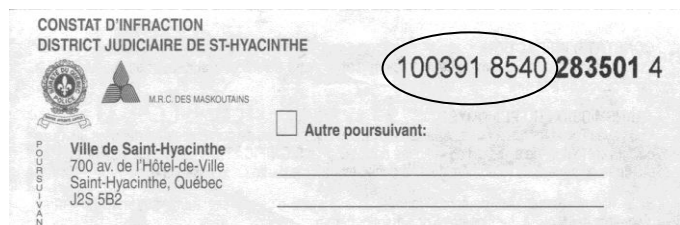
CONSTAT
D'INFRACTION

DISTRICT JUDICIAIRE DE:
SAINT-HYACINTHE

254045 0556251 5

POURSUIVANT:
 Ville de Saint-Hyacinthe
700, AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE
SAINT-HYACINTHE (QUÉBEC) J2S 5B2
 Autre

VOIR
DE RÉPONSE



CONSTAT D'INFRACTION
DISTRICT JUDICIAIRE DE ST-HYACINTHE

100391 8540 283501 4

M.R.C. DES MASKOUTAINS

Autre poursuivant:

POURSUIVANT:
Ville de Saint-Hyacinthe
700 av. de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe, Québec
J2S 5B2

Délai prescrit

Avant d'effectuer votre paiement, assurez-vous que vous payez votre constat dans le **délai prescrit de 30 jours** à partir de la signification du constat. Il est important de noter que la Ville de Saint-Hyacinthe n'assumera **aucune responsabilité** si vous payez quand même votre constat en ligne passé ledit délai. Un jugement par défaut pourrait avoir été rendu dans votre dossier vous occasionnant ainsi des frais supplémentaires. Comme le versement **ne constituera pas un paiement final**, des procédures judiciaires pourront être entreprises contre vous **sans autre avis**.

Fournisseur et numéro de constat

Pour acquitter votre constat en ligne, vous n'avez qu'à sélectionner dans la liste des fournisseurs « **Ville de Saint-Hyacinthe – Contraventions et Cour municipale** » et inscrire le numéro de constat d'infraction de 8 chiffres situé sous le code à barres.

